

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE MAISONS-ALFORT

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

Jeudi 23 mars 2023

LISTE DES DECISIONS

Madame le Maire donne lecture des décisions prises en application des dispositions de l'article L 2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales pour lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation :

17/02/2023	Décision approuvant la cession d'un véhicule du parc municipal de la ville de Maisons-Alfort Pour information : véhicule ISEKI TX1300E immatriculé 9892 QR 94 mis en circulation le 11/01/1996. Véhicule cédé pour la somme de 300,00 €	
20/02/2023	Décision prise pour la désignation du Cabinet d'avocats SCP Nicolaÿ Lanouvelle et Hannotin pour un recours gracieux en ressources humaines	
22/02/2023	Décision approuvant la note d'honoraires N° MD 145292 due à la SAS ORAJURIS, Huissiers de Justice Associés	429,20 €
22/02/2023	Décision approuvant la modification (avenant de transfert) au marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage – prestation de chauffage Pour information : l'activité de la société SERGIE a été reprise par la société ERESE par voie de fusion-absorption. Les clauses du marché restent inchangées	
22/02/2023	Décision approuvant la délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière communal de Maisons-Alfort : <ul style="list-style-type: none"> - Famille BREDARIOL - Famille LACROZE - Famille BUTEAU - Famille DANION - Famille PIERRE - Famille GOSME - Famille PIGEON - Famille RAOUL – BLANDIN – LOUVEAU - Famille ASTORG - Famille AUGUSTEEN - Famille HUET - Famille LECCIA - Famille RAMALHOSA DOS SANTOS - Famille GERANIO - Famille SAPART - Famille MERIGOUT - Famille VECCHIO - Famille MOTHERON - Famille LE GLORU - Famille LEGER - Famille NEZONDET - Famille BELLADIN 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Marthe CARMIGNAC, Mme et M. Christiane et André LAURENT - Famille FRUGIER - Famille FETRE – ALVAREZ – GRARD - Famille BOTREL - Famille SALINI - Famille ALVES DE SOUZA - Famille RIVIERE <p>En columbarium :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille OBERLAENDER - Famille GAUTHEREAU - Famille LAMARDELLE - Famille SABBAGH 	
23/02/2023	Décision approuvant la note d'honoraires N° MD 147661 due à la SAS ORAJURIS, Huissiers de Justice Associés	308,16 €
27/02/2023	Décision portant sur une demande de financement des travaux de ravalement et remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Parmentier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Pour information : Sollicitation des aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le montant des travaux est estimé à 375 000,00 € H.T.	
27/02/2023	Décision portant sur une demande de financement des travaux de rénovation et de végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire RASPAIL – FONDS VERT Pour information : Sollicitation des aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du « fonds vert ». Le montant des travaux est estimé à 420 000,00 € H.T.	
27/02/2023	Décision portant sur une demande de financement des travaux de ravalement et de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire PARMENTIER – FONDS VERT Pour information : Sollicitation des aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du « fonds vert ». Le montant des travaux est estimé à 375 000,00 € H.T.	
02/03/2023	Décision approuvant la modification N° 2 au marché relatif à la requalification des locaux du 31 cours des Juilliottes – Création du QJ Pour information : Lot N° 1 : démolition – gros-cœuvre. La modification du marché n° 2 augmente le montant du marché de 1 485,00 € H.T. sur la durée du marché en le faisant passer de 170 891,00 € H.T. à 196 446,00 € H.T. soit une augmentation de + 14,95 % par rapport au montant initial, modifications N° 1 et N° 2 comprises	

02/03/2023	Décision approuvant le contrat « Génie civil boucle locale optique » et ses annexes (valant marché public de services) dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection sur la commune de Maisons-Alfort Pour information : le montant de la prestation ne pourra excéder 40 000,00 € H.T. sur la durée du contrat	
13/03/2023	Décision municipale d'exercice du droit de préemption urbain délégué à la commune de Maisons-Alfort Pour information : Lots de copropriété numéros 2, 4, 24 et 25 comportant un local commercial de 51,36 m2 en rez-de-chaussée, une cuisine, deux réserves et une cave situés 53 Ave. Du Général de Gaulle cadastré parcelle Section AT N° 78	226 000,00 €
15/03/2023	Décision prise pour le règlement des honoraires d'architecte présentés dans le cadre des Commissions Communales de Sécurité et des consultations d'urbanisme	
16/03/2023	Décision approuvant le marché de prestations similaires relatif à la requalification des locaux du 31 cours des Juilliottes – création du QJ	47 372,00 €

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 14 mars 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,

M. CAPITANIO, Mme PRIMEVERT, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme HERMOSO ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme GUILCHER ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. MAROUF ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question 11

M. LEFEVRE ayant donné mandat à M. BORDIER

M. THOVEX ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme PRIMEVERT

M. BOUCHÉ ayant donné mandat à M. BETIS

Mme CERCEY ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. BAYER-VILAIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Adjoint à la Responsable du Secrétariat Général,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2023

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey ayant voté contre, M. Maubert s'étant abstenu.

AFFAIRES GENERALES

1 – Fermeture de classes pour l'année scolaire 2023/2024.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

PERSONNEL

2 – Participation à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

3 – Contrats d'apprentissage : Modification de la délibération DEL03RH170222 du 17 février 2022.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

4 – Approbation de la possibilité de pourvoir un poste par voie contractuelle.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

5 – Modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents communaux.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

6 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

7 – Approbation du choix du Concessionnaire et du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale du mobilier urbain sur le territoire communal.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après interventions de MM. Maubert, Capitanio, Chaulieu et Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert).

8 – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes relative aux prestations de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

9 – Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois - Approbation du versement d'acomptes trimestriels du Fonds de Compensation de Charges Territoriales (FCCT) au titre de l'exercice 2023.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

10 – Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2022.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

11 – Présentation de l'état annuel des indemnités perçues en 2022 par les élus.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Ont pris acte.

Arrivée de M. Marouf, Conseiller Municipal.

12 – Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de MM. Maubert, Capitanio, Bordier et Mme Panassac

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
1-PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 907 500 €	78 036 000 €
920-Services généraux	14 113 529 €	589 000 €
921-Sécurité et salubrité publique	2 191 700 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	13 495 700 €	1 658 000 €
923-Culture	5 999 055 €	274 000 €
924-Sports et Jeunesse	9 511 122 €	1 998 000 €
925-Interventions sociales et santé	915 694 €	0 €
926-Famille	8 005 900 €	4 018 000 €
927-Logement	356 600 €	180 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	8 648 700 €	668 000 €
929-Action économique	389 500 €	56 000 €
931-Opérations financières	440 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	6 840 000 €	7 105 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	0 €	61 310 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	7 128 500 €	0 €
934-Transferts entre sections	1 500 000 €	0 €
939-Virement à la section d'investissement	5 628 500 €	0 €
TOTAL DE LA SECTION	78 036 000 €	78 036 000 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
2-PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	17 128 500 €	10 000 000 €
900-Services généraux	2 495 000 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	900 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 356 000 €	0 €
903-Culture	448 000 €	200 000 €
904-Sports et Jeunesse	1 435 000 €	0 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	128 500 €	0 €
907-Logement	100 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	5 346 000 €	150 000 €
909-Action économique	520 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	3 400 000 €	2 000 000 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	1 750 000 €
913-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	5 500 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	7 128 500 €
914-Transferts entre sections	0 €	1 500 000 €
919-Virement de la section de fonctionnement	0 €	5 628 500 €
TOTAL DE LA SECTION	17 128 500 €	17 128 500 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

Il est procédé au vote du total des subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2023, pour un total de 3.357.064 euros.

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 1 abstention (M. Maubert), voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

Il est procédé au vote relatif à l'attribution des subventions aux associations suivantes :

Office Municipal de la Culture

27 voix pour

1 abstention (M. Maubert)

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hardy/
C. Yvenat/N. Marouf/K. Perez/N. Franckhauser/T. Ballerini/A. Chaptal/B. Pairon/
C. Hervé/T. Simeoni/P. Francini/R. Maria

Musique et Danse

35 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/C. Hardy/
C. Delessard/T. Simeoni/S. Deleuse

Accueil-Emploi

37 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/K. Perez/
M.L. Beyo/B. Pairon

Office Municipal des Sports

28 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/B. Bordier/
T. Barnoyer/R. Maria/P. Lejeune/P. Francini/N. Marouf/F. Turpin/ T. Ballerini/F. Monfort/
N. Franckhauser/C. Tendil/B. Pairon

Harmonie Municipale

38 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/S. Chaulieu/
B. Bordier

Association Mille Ans d'Histoire

40 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire

Comité de Jumelage

35 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/K. Perez/
B. Pairon/B. Bordier/O. Thovex

Il est procédé à un vote global du BP 2023 (section de fonctionnement plus section d'investissement) :

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

13 – Fiscalité communale - Vote du taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2023.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, voix contre 5 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert).

14 – Approbation des avenants aux conventions d'aide financière passées entre la Ville de Maisons-Alfort et les associations locales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23.000 euros.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après interventions de Mme Panassac et M. Betis

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros en faveur de l'association KISS (Kinés d'Ile-de-France Solidement Solidaires) pour un projet humanitaire à Madagascar en 2023.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

16 – Attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 5.000 euros en faveur des populations civiles de Turquie et de Syrie suite au tremblement de terre meurtrier survenu le 6 février dernier.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

Questions diverses

Madame Panassac réitère la remarque qu’elle a formulée lors de la Commission « Administration Générale - Finances », relative aux éclairages qui se trouvent devant la Maison de l’Environnement, estimant que ces derniers sont superflus et ont un impact néfaste sur la biodiversité, et notamment sur les insectes et les oiseaux. Elle trouve que ces éclairages ne sont pas nécessaires même s’il s’agit de LED qui consomment peu.

Madame le Maire explique que les éclairages devant la Maison de l’Environnement paraissent d’autant plus présents qu’il n’y a pour le moment pas de végétation au sol et de feuilles aux arbres. Lorsque les feuilles auront poussé l’effet de halo lumineux va diminuer, puisque que le couvert végétal rabattra la luminosité vers le sol. De plus, elle indique que les éclairages s’allument à la tombée du jour comme l’éclairage public mais contrairement à celui-ci, il est éteint la nuit. En effet, les éclairages de la Maison de l’Environnement fonctionnent de 19 heures à 23 heures et de 6 heures à 7 heures. Elle ajoute également que les candélabres installés devant la Maison de l’Environnement sont alimentés par les panneaux photovoltaïques intégrés aux candélabres.

Madame le Maire indique que la préservation de la biodiversité a toujours fait partie de ses priorités et qu’une vigilance sera mise en place pour que les horaires de l’éclairage soient modulés en cas de besoin.

Madame Panassac regrette que les interventions des élus de son groupe ne soient jamais retranscrites dans les comptes rendus des Conseils Municipaux. Elle considère que cette absence de retranscription constitue un manque de transparence et estime que tout le monde gagnerait à ce que les interventions des élus soient intégrées. En effet, elle indique qu’un compte-rendu fidèle permettrait de vérifier les interventions des élus de l’opposition car il s’avère que dans la tribune parue dans le dernier magazine municipal, la majorité municipale a cité des propos que son groupe n’a jamais tenus notamment sur la densification, la mixité sociale et le taux de logements sociaux. Par ailleurs, elle souligne que la part de logements sociaux sur la Ville a baissé.

Madame le Maire répond que la Ville vient de recevoir un courrier de la DRIHL qui indique officiellement que le taux de logements sociaux sur le territoire de Maisons-Alfort est de 24,47%, soit un niveau très proche des 25% fixés par l’Etat. Elle précise que la Ville poursuit son objectif d’accroître le nombre de ses logements sociaux pour atteindre le seuil de 25% fixé par la loi SRU.

Madame Panassac indique qu’elle n’est pas en mesure d’obtenir les informations officielles et remercie Madame le Maire de bien vouloir lui communiquer la copie du courrier concerné.

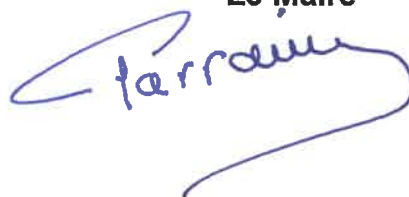
Monsieur Betis demande à ce qu’il soit pris acte de son intervention lors de la question n°14 portée à l’ordre du jour du Conseil Municipal et souhaite donc s’assurer que ses propos seront bien retranscrits dans le compte rendu du Conseil Municipal. De plus, il souhaite rendre hommage aux 19 députés Les Républicains qui ont eu le courage de signer la motion de censure relative à la réforme des retraites.

Madame le Maire fait observer à Monsieur Betis que cette déclaration n'a rien à voir avec l'ordre du jour et les sujets abordés en séance du Conseil Municipal. Elle lui rappelle que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour débattre de sujets de politique nationale. Même si chacun à la liberté de ses opinions, elle indique qu'elle ne souhaite pas entamer de débat à ce sujet.

Monsieur Maubert réitère sa demande de retransmettre en direct le Conseil Municipal sur les réseaux sociaux ou sur le site de la Ville comme cela se fait dans de nombreuses villes du Val-de-Marne, ceci afin de permettre au plus grand nombre de Maisonnais de suivre les débats. De plus, il demande à ce qu'une réponse soit apportée à son courriel relatif à la potabilité de l'eau du groupe scolaire Pampidou.

Madame le Maire lui indique qu'une réponse lui sera apportée.

Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Romain MARIA